



UNE ECOLE A

...TAILLE HUMAINE...

... POUR GRANDIR EN LIEN

... AU CŒUR DU PROJET

Projet stratégique de la Fondation d'Auteuil	NOS ORIENTATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer le goût, la joie et la fierté d'apprendre ➤ Vivre la fraternité et le vivre ensemble ➤ Environnement et développement professionnel ➤ Participation et association à la vie de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueillir le jeune dans toute sa dimension pour lui permettre d'entrer dans les apprentissages notamment pour les élèves décrocheurs et le guider dans son épanouissement intellectuel, spirituel, corporel et artistique ➤ Maintenir la qualité d'accompagnement des jeunes d'aujourd'hui dans un esprit de cohésion d'équipe ➤ Adapter les espaces et les supports aux besoins pédagogiques éducatifs ancrés dans notre époque. ➤ S'ouvrir et se faire connaître à l'extérieur pour proposer une école ouverte aux besoins de l'environnement. ➤ Mettre en valeur les spécificités de l'établissement et les spécificités de chaque personne

Afin de vivre pleinement dans les meilleures conditions notre projet, voici le règlement intérieur qui garantit et qui protège nos jeunes :

Assiduité, fréquentation et obligations scolaires

L'obligation scolaire

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Toutes les absences doivent être justifiées par écrit dans l'espace liaison de l'agenda ou via ECOLE DIRECTE. Les dispenses de sport doivent être justifiées par un **certificat médical**.

Respect du calendrier scolaire – horaires

Conformément au calendrier, remis à la rentrée scolaire, la semaine de cours est fixée à 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Tout enfant arrivant avant 8H20 devra se rendre à la garderie.

Les enfants présents dans l'établissement après 16H40 seront confiés au goûter puis à la garderie pour les maternelles et à l'étude pour l'élémentaire.

Ils ne pourront être récupérés qu'aux heures de sorties prévues :

(17H15-17H45-18H-18H15-18H30) selon le planning prévu par la famille.

Pour tout changement, prévenir la vie scolaire avant 16h00 par mail à LA VIE SCOLAIRE ou par téléphone au 07.64.72.23.56.

En élémentaire, aucune autorisation ni suivi du travail ne seront donnés pour les absences prolongeant les vacances scolaires (avant ou après), ou, pour un week-end prolongé.

les retards - Les absences - les sorties exceptionnelles

RETARDS : tout retard doit être impérativement signalé à la vie scolaire par un appel téléphonique au : **07.64.72.23.56** ou par mail auprès de la vie scolaire.

ABSENCES : l'école doit être avertie de toute absence dans la journée **avant 9 heures** par téléphone ou via école directe auprès de la vie scolaire.

Les parents ou tuteurs de l'élève doivent dans les quarante-huit heures, fournir un certificat médical, pour les absences prolongées.

Toute absence prévisible sera signalée préalablement dans le cahier de correspondance ou via Ecole Directe.

SORTIES EXCEPTIONNELLES : **Il sera impossible de laisser sortir un élève durant le temps de classe.** Dans le cas d'une rééducation extérieure, les parents devront fournir à l'enseignante les dates et heures de convocation et **compléter le formulaire correspondant.**

Pour tout rendez-vous pris en urgence, chez un médecin, pendant les heures de cours, l'enfant sera accepté au sein de l'établissement **uniquement aux heures d'ouverture du portail de l'école.**

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents dès la sortie de la classe.

Entrées et Sorties des classes :

Seuls les parents ou toute personne mandatée par écrit, doivent venir chercher l'enfant dans l'école.

Seuls les élèves de CM1/CM2 sont autorisés à sortir seuls s'ils sont munis d'une **autorisation de sortie** à présenter à la personne de surveillance.

Pour assurer la sécurité de tous, les élèves qui reprendront leurs vélos ne sortiront qu'après les élèves qui sont à pied.

Aux abords de l'école Saint Pierre :

Nous comptons sur votre civisme et votre sens des responsabilités pour ne pas causer de gêne en stationnant votre véhicule.

Pour des raisons de sécurité, les personnes qui amènent un enfant ou qui viennent le chercher sont priées de se rendre à pied devant le portail de l'école.

Dans l'école Saint Pierre :

Aux heures d'entrées et de sorties des classes, les parents ne doivent pas stationner dans la cour plus longtemps que nécessaire. Les enfants qui ne restent pas à l'étude sont sous la responsabilité de leurs parents.

Aucun enfant n'a accès à la structure de jeux en dehors des récréations même accompagné de ses parents.

Les maladies, la santé de l'enfant :

Les maladies contagieuses doivent être signalées rapidement.

Les enfants ne seront pas gardés, sur le temps de récréation, dans les classes pour cause de maladie.

Nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments aux enfants même avec une ordonnance.

En cas de traitement de longue durée, un projet d'accueil individualisé sera mis en place et une ordonnance médicale sera exigée (PAI).

Les objets, les vêtements :

Une **tenue vestimentaire et coiffure correctes** et décentes sont exigées pour l'enfant.

Les vêtements prêtés aux enfants seront rendus lavés.

Les enfants doivent respecter mobilier et matériel scolaire.

Le matériel scolaire et les vêtements doivent être marqués au nom de l'élève.

Tout vêtement non récupéré à chaque période sera donné à une association caritative.

Les élèves ne doivent transporter dans leur cartable que les objets destinés aux exercices de la classe. Les parents sont priés de contrôler le contenu et la propreté des sacs ainsi que le bon état du petit matériel scolaire de leur enfant.

Ne sont pas autorisés :

- Les gadgets
- Tout bijou de valeur, l'argent
- Les boucles d'oreille pendantes
- Téléphone portable
- Piercing, tatouage
- Les objets qui peuvent s'avérer dangereux
- L'apport de jouets en maternelle (les élèves en trouveront dans la cour)
- ...

L'apport de jeux de cour est autorisé en élémentaire (ballon en mousse, corde à sauter, raquette de tennis de table...) sous réserve d'une bonne utilisation dans les règles. Il est conseillé aux enfants de ne pas porter de lunettes dans la cour, quand cela est possible.

Enfin, le règlement ne pouvant être exhaustif, en cas de doute, tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est formellement interdit

Le comportement de l'élève

Les attitudes envers toutes personnes (actes ou paroles) malveillantes, discriminantes, intimidantes, dangereuses et violentes ne seront pas tolérées. Elles seront sanctionnées. Les familles en seront informées. Un protocole de lutte contre le harcèlement est mis en place au sein de l'établissement dont la procédure est visible sur le site de l'école.

Tous LES LIEUX DE L'ECOLE sont à respecter : garderie, restauration scolaire et étude sont des **services** proposés par l'établissement. **Tout élève qui n'adoptera pas un comportement approprié ne pourra plus bénéficier de ces services.** Le règlement s'applique aussi **dans le cadre de toute sortie en extérieure : trajets, transports, sorties scolaires...**

Chaque enfant entrant dans l'espace du restaurant se doit d'avoir une attitude respectueuse envers le personnel de restauration et de ses camarades. Nous vous rappelons que l'école St Pierre en partenariat avec la société de restauration API a mis en place le « zéro gaspi », qui consiste à ne pas gâcher la nourriture.

Chaque adulte de l'établissement est responsable de la discipline et du bien-être de chacun. Tous les manquements aux règles établies avec et pour les élèves seront sanctionnés selon un barème progressif pouvant aller jusqu'à la retenue. Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève, sa situation devra être soumise à l'examen de l'équipe éducative. Ces sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive.

Un élève pourra ne pas être réinscrit l'année suivante si son comportement **inadapté** ou trop perturbateur ne s'est pas amélioré durant l'année scolaire. Il en sera de même pour les familles n'adhérant pas au projet d'établissement ou **ayant rompu le contrat de confiance avec l'établissement.** Les conflits entre élèves se gèrent exclusivement entre les enseignants et les parents concernés.

Les animaux :

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux même tenus en laisse ou dans les bras sont interdits.

Les relations Parents-Ecole

L'agenda ou Ecole Directe

Il est nécessaire de consulter l'agenda régulièrement ainsi qu'Ecole directe, qui reste un moyen de communication privilégié. Cependant, les enseignants ne peuvent pas répondre sur leur temps de classe et vous apporteront une réponse dans des délais raisonnables sous 48H (hors week-end et vacances scolaires). En cas d'urgence, merci d'utiliser cette application pour informer **la vie scolaire** ou privilégier un contact téléphonique sur les heures d'ouverture de classe.

En sortie scolaire

En cas de nécessité, pour l'encadrement des élèves, au cours d'une activité scolaire se déroulant à l'extérieur de l'école, les enseignants peuvent solliciter la participation de parents agissant à titre bénévole.

Observation du règlement :

Les parents premiers éducateurs de leurs enfants, doivent connaître le règlement propre à l'établissement.

L'objectif étant de réunir les conditions nécessaires avec bienveillance et exigence dans une école qui protège et fait grandir.

Pour rappel, tout manquement au respect du règlement entrainera la rupture du contrat et par conséquent la désinscription de l'élève.

Signatures

Représentant 1

Représentant 2

Jeune